

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE

DU 19 DECEMBRE 2020

PRESENTATION DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU QUAI SUD EN LIEN AVEC LA FUTURE VIA FLUVIA

En mairie de Serrières – Salles des mariages -Tranche horaire d'une heure : par groupe de 10 personnes – de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

Distanciation respectée– Gel hydroalcoolique à disposition - Port du masque obligatoire.

Des invitations ont été distribuées, par les élus, dans toutes les boites aux lettres de la commune soit 686.

42 personnes se sont inscrites pour la journée, aucune personne n'a été refusée.

Monsieur le Maire présente, l'avant-projet sommaire N° 4 , puis il donne la parole à Pierre Yves Boudin pour la partie architecturale et à Alex Ageron pour la partie via Fluvia.

Projet structurant pour la commune et qui va bien au-delà, c'est un projet de territoire, et même départemental car Serrières est la porte de l'entrée du département de l'Ardèche.

Ce projet a été présenté à tous les institutionnels, Sous-Préfet, Président du Département, Conseiller Départemental, Conseillers Régionaux, Sénateurs, Président de la communauté de Commune Annonay Rhône Agglo, Président Du Scot, Vice-Président de l'entente Via Fluvia , tous ont apporté leur soutien sans condition à ce projet.

Le maitre d'œuvre est un groupement d'entreprise avec comme mandataire EAD .

Délégation de la maitrise d'ouvrage a été faite au SDEA (syndicat départemental Equipement et Aménagement) de l'Ardèche.

Le projet a également été présenté à l'architecte des Bâtiments de France, M Jean François VILVERT, qui a fait part de ses prescriptions qui ont été retenues par la MOA.

La demande de permis de construire et d'aménager sera instruite avec le règlement national d'urbanisme en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Le réaménagement des parkings est à l'étude, avec la création de places le long de la RD 86.

Les bâtiments seront construits sur un seul niveau avec une hauteur d'environ 4 m 50.

Le coût des travaux est de 1.700.000 €, il comprend maintenant l'aménagement intérieur des bâtiments, qui n'était pas prévu initialement.

La location annuelle, du restaurant, du bar à vin et du bâtiment pour les vélos sera fixée aux alentours de 90 € ht par m2 et par an. Les frais de fonctionnement seront à la charge des locataires.

Pour le local des sauveteurs : aménagement intérieur vu avec l'association selon l'expression de leurs besoins.

La Communauté de Commune Annonay Rhône Agglo demande de profiter de cet aménagement pour installer une aire de camping-cars. Initialement prévue le long de la butte vers la rampe d'accès au sud de la base de loisirs. Cet emplacement n'a pas pu être retenu (PPRI), un nouvel emplacement sera recherché.

A l'issue de toutes ces informations, Monsieur le Maire donne la parole au public pour écouter leurs remarques et répondre aux questions.

Regret que de mauvaises informations circulent dans Serrières.

Est-ce que le projet avait été initié au cours du précédent mandat ?

RE : sujet abordé en termes de réflexion.

Pas de concertation avec les administrés.

Projet qui va trop vite dans son élaboration.

Blocs de béton sur le quai.

Faisabilité sur la Via Fluvia.

Qui a décidé pour les commerces ?

RE : Un appel à projet a été diffusé dans la presse et sur le site internet de Serrières

Pourquoi construire des bâtiments et ne pas rénover l'existant ?

Que devient l'ancien restaurant le Bateau d'Emile ?

RE : il sera proposé à la location pour toute autre activité sauf celle de restaurant

Pourquoi ne pas installer le restaurant dans la maison médicale, dont une partie est inoccupée ?

RE : pas possible, propriété de l'Agglo et non adaptée

Le bar à vin et le magasin de vélo sont-ils viables ?

RE : Etudes de marché réalisées et crédibles

Mobiliser la zone pour une aire de convivialité.

Qu'en est-il du projet de la station d'épuration ?

RE : marché attribué, début des travaux 2^{ème} semestre 2021.

Est-ce-que les impôts vont augmenter sur Serrières ?

RE : non pas en lien avec le projet.

Avec la crise sanitaire est-ce le bon moment pour faire un tel projet ?

RE : oui, plan de relance de l'économie avec des aides exceptionnelles.

Est-ce que le projet a été validé en Conseil Municipal ?

RE : oui en date du 20 janvier 2021

Aménagement de la partie basse et entretien des berges.

Amélioration des façades en face du quai.

Combien le jardin d'enfants fait-il de mètres de long ?

RE : environ 150 m2.

Site d'apport volontaire des ordures ménagères et du tri sélectif en plein milieu du quai.

Concurrence du restaurant du Bateau d'Emile avec les autres restaurants.

Projet beau et intéressant, ne va-t-il pas occulter les autres projets ?

RE : Pas d'autres projets aussi structurant pour la commune à l'avenir.

Qu'en est-il du projet de Vernat ?

RE : un nouvel aménageur : le groupe VALRIM a repris le dossier.

Projet très structurant pour la commune, regret de ne pouvoir y participer.

Attention à la lenteur de l'administration.

Monsieur le maire, les adjoints et les conseillers ont apporté des éléments de réponse à ces questions et ont noté les remarques faites sur le projet.

Un registre de doléances, sur ce projet, a été mis à disposition des administrés au secrétariat de la mairie.

FIN DE LA REUNION